



*Régulations foncières
Politiques publiques
Logique des acteurs*

Document de travail
de l'Unité de Recherche 095

N° 4

**Approche qualitative de la
question foncière**
Note méthodologique

Pierre-Yves LE MEUR

Mai 2002

IRD - UR Régulations Foncières
BP 5045
34032 Montpellier cedex 1 - France
Fax : 33 (0)4 67 63 87 78

Directeur : Jean.-Pierre. Chauveau. Tél. 33 (0)4 67 63 69 71, J-Pierre.Chaudeau@mpl.ird.fr
Secrétariat : Nathalie Finot. Tél. 33 (0)4 67 63 69 61, Nathalie.Finot@mpl.ird.fr

Approche qualitative de la question foncière

Note méthodologique¹

Pierre-Yves Le Meur²

Remarques préalables

- Les aspects de méthode présentés dans cette note ne sont pas disciplinaires au sens où aussi bien des économistes que des politologues et des sociologues peuvent être amenés à les mettre en œuvre dans leur pratique de terrain. On peut même avancer que c'est le terrain – ses enjeux à la fois méthodologiques et théoriques – qui constitue le terreau d'un dialogue interdisciplinaire basé sur des convergences « réelles » (et donc potentiellement productives). Toutefois, les références utilisées sont essentiellement tirées de la littérature anthropologique et, dans une moindre mesure, sociologique, ce qui correspond à l'ancrage historique de la démarche ethnographique (cf. *infra* la bibliographie sélective utilisée pour la rédaction de ce texte ; les renvois ne seront pas systématiquement faits).
- Les techniques d'enquête décrites ne sont pas limitées à des investigations en milieu rural ou à des monographies villageoises. Les bureaux ministériels et les sièges des agences internationales de développement constituent des terrains soumis aux mêmes procédures et méthodes. L'attention portée aux catégories et théories sociales « locales » est strictement du même ordre. Seules changent les modalités de l'imprégnation culturelle et de l'observation participante, mais c'est une affaire de degré, pas de nature...

Objectifs généraux

Il s'agit ici de montrer que des approches de type qualitatif obéissent à des procédures qui doivent leur donner toute leur rigueur, sans pour autant tomber dans la recette – illusoire de toute manière –, ou croire qu'il suffit de connaître chacune des techniques d'enquête pour connaître à l'avance le déroulement de celle-ci.

¹ Ce texte est issue d'une présentation orale effectuée dans le cadre de l'atelier de lancement du projet de recherche INCO CLAIMS (Changes in land access, institutions and markets in West Africa) financé par l'Union Européenne, qui s'est tenu à Ouagadougou du 21 janvier au 1^{er} février 2002. Je remercie les participants à ce séminaire pour leurs réactions à cette présentation ainsi que Jean-Pierre Chauveau, Jean-Philippe Colin et Philippe Lavigne Delville pour leur lecture attentive d'une première version de ce texte qui est complémentaire à leurs propres contributions à l'atelier de Ouagadougou.

² Anthropologue, chercheur associé à l'IRD (Unité de recherche « Régulations foncières, politiques publiques et logiques d'acteurs »), UMR MOISA. Email : lemeur@ensam.inra.fr.

Les méthodes d'enquête sont présentées dans le cadre d'un objectif initial d'identification des institutions, des acteurs et des enjeux fonciers. On suppose bien sûr déjà réalisé le travail préalable de compilation de la littérature existante croisant thématique et région d'enquête. Doivent être prises en compte la littérature scientifique et aussi la « littérature grise » produite en abondance par les projets et les services de développement. Cette dernière est malheureusement trop souvent très dispersée et difficilement accessible. Se renseigner sur – et prendre contact avec – les programmes de recherche travaillant dans la même zone fait aussi partie de cette première phase.

Ces lectures permettent de se faire une première idée de la zone d'enquête, plus ou moins précise selon l'abondance et la qualité de la littérature, et d'élaborer quelques hypothèses de départ. Il faut toutefois **rester a priori ouvert quant aux enjeux, groupes sociaux, institutions et logiques d'action qu'il s'agira de repérer empiriquement.**

Le terme **d'enjeu foncier** est un raccourci. Un enjeu foncier renvoie tout d'abord à une relation foncière, c'est-à-dire à un rapport social noué entre acteurs individuels ou collectifs autour d'une chose ou d'un bien (terre, plantation, mare, etc.), et non au rapport direct d'un individu ou d'un groupe à cette chose ou à ce bien. En outre, une relation foncière est souvent sous-tendue par un complexe d'enjeux très hétérogènes et dépendants des acteurs impliqués. Il peut s'agir d'enjeux productifs, commerciaux ou de subsistance, rentiers, inscrits dans le court terme ou dans la longue durée (par exemple en matière de gestion de ressources naturelles renouvelables), liés à des questions de sécurisation ou de gestion du risque, ou encore d'enjeux politiques, religieux ou symboliques. En bref, une relation foncière n'est que rarement purement foncière. Enfin, cette relation foncière ne correspond pas seulement à un ou des enjeux donnés, mais elle contribue aussi à en révéler d'autres ou à les transformer.

Une dispute foncière peut ainsi être le symptôme de l'évolution des relations entre « autochtones » et migrants, constituant plus un enjeu politique – au moins du point de vue d'autochtones cherchant à réaffirmer leur autorité – qu'une simple question d'accès à la terre, ce qu'elle est bien sûr aussi en particulier du côté des migrants.

Les enjeux fonciers sont portés par **des acteurs individuels et collectifs**, que l'on peut schématiquement ranger dans **deux catégories** : d'une part **des acteurs en compétition pour l'accès aux ressources**, autour de relations qui peuvent être de concurrence, d'échange, de conflit, d'alliance ; d'autre part, des **instances ou institutions de contrôle de l'accès aux ressources**. La palette de ces instances chargées – ou revendiquant – de réguler l'accès est très large, autorités « traditionnelles », services étatiques forestier, administration territoriale et élus locaux.

Il s'agit ensuite de décrire et d'analyser **les logiques d'action** de ces différents acteurs. À l'instar des enjeux fonciers, ces logiques sont composites et hétérogènes, productives, rentières, patrimoniales, politiques, symboliques, etc³. Les moyens « d'arbitrage » employés par les « institutions foncières » sont également variés, entre droit, force, coutume et convention. Il en va de même des ressources

³ J'utilise l'expression de logique d'action de préférence au terme de stratégie dont l'emploi me semble trop connoté par la théorie du choix rationnel qui ne distingue pas la reconstruction ex-post faite par l'observateur de la stratégie d'action telle que conçue et développée par l'acteur social lui-même ; sur la notion de stratégie voir Chauveau (1997a), et aussi la distinction introduite par Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995) entre « logique stratégique » et « logique représentationnelle » ; voir également les débats organisés dans la revue *World Development* autour des travaux du politologue africaniste Robert Bates, en particulier les contributions de Sara Berry (1993b) et de Pauline Peters (1993), ainsi que le texte de Laurent Thévenot sur normes sociales et rationalités (1995).

mobilisées par les acteurs en compétition pour gagner ou maintenir leur accès à la ressource : économiques, politiques, cognitives, discursives, symboliques. Le contrôle de l'accès aux ressources est également souvent indirect, lorsque par exemple des commerçants et transporteurs, contrôlent en amont certaines ressources – capital financier, information ou réseaux politiques – stratégiques pour l'accès à une ressource naturelle donnée.

Jesse Ribot, analysant la filière du charbon de bois au Sénégal, montre bien que malgré le contrôle villageois via la chefferie sur les bois, ce sont les commerçants et les grossistes qui tirent les plus gros bénéfices de la filière grâce, pour les premiers, à leur contrôle de l'accès aux opportunités de travail et aux marchés, pour les seconds, à leur contrôle sur l'accès à la distribution (Ribot parle de « *nested levels of access* », 1998 : 336).

L'observation des confrontations de logiques d'action hétérogènes visant à gagner, maintenir et contrôler l'accès aux ressources (Ribot 2002) – la « rencontre » entre acteurs et instances de régulation – passe par l'identification et **la description empirique des formes de négociation, de conflit et d'arbitrage** qui émergent des processus de compétitions autour des ressources. **La tension entre stratégies individuelles et action collective** – la question des **formes de coordination** – est ici centrale. À cet égard, le concept méthodologique et exploratoire de **groupe stratégique** apparaît utile : on peut définir le groupe stratégique comme un groupe virtuel rassemblant des individus aux intérêts *a priori* proches par rapport à un enjeu donné, sans préjuger de la conscience de cette proximité ou de l'existence d'une organisation collective correspondante (cf. *infra* section 5).

La logique de l'enquête

Par rapport à ces objectifs généraux, une approche qualitative de type ethnographique apparaît appropriée, ce qui ne veut pas dire qu'elle exclut des méthodes quantitatives. Les principes de base en sont relativement simples. L'enquête qualitative constitue un processus dynamique, ouvert, évolutif, loin de toute idée de manuel vu comme une liste de recettes ou de prescriptions opératoires. Il s'agit en même temps d'éviter deux écueils : celui du positivisme qui suppose que la réalité se donnerait directement à voir et à saisir (à cet égard, l'expression usuelle de « collecte des données » apparaît extrêmement trompeuse : les données ne sont pas collectées, elles ne sont justement pas « données », mais produites, construites selon des procédures d'investigation à expliciter). L'autre écueil est celui du postmodernisme dans ses variantes radicales, qui réduit le résultat de l'enquête à une production littéraire, à un récit parmi d'autres, sans référentiel empirique. Entre ces deux extrêmes, le principal souci du chercheur consistera en l'élaboration de procédures rigoureuses et explicites donnant en particulier au lecteur la possibilité de suivre autant que faire se peut les modalités de production des données et le cheminement de l'interprétation, et donc de **pouvoir vérifier la plausibilité des résultats proposés**. Cette exigence renvoie aux trois critères de validité, de fiabilité et de représentativité.

La **validité** se réfère à la qualité et à la « vérité » des données et des interprétations produites. En termes de terrain, cette notion renvoie à la qualité de l'imprégnation culturelle, à la durée de l'enquête, à la compétence linguistique de l'enquêteur, que l'expression de « validité écologique » proposée par

le sociologue de la connaissance Aaron Cicourel résume bien. Au delà, il s'agit aussi de la clarification des choix théoriques, des hypothèses, de la description de la trajectoire de l'enquête et de l'explicitation du lien entre données et interprétations.

La notion de **fiabilité** correspond à la reproductibilité des résultats et à leur « accessibilité » à d'autres chercheurs, à leur vérifiabilité. Le problème est apparemment difficile en sciences sociales, dans la mesure où elles évoluent dans un univers historique qui interdit – ou du moins *a priori* invalide – les expériences de laboratoire sur la répétition desquelles se construit la fiabilité des résultats. Il est néanmoins possible – et nécessaire ! – de tester, comparer, croiser les sources et les techniques. Le thème de la réflexivité est ici important, lié à la question implicite (par définition sans réponse) : les mêmes conditions de travail produiraient-elles les mêmes résultats avec un autre chercheur ? Fiabilité n'est cependant pas forcément synonyme de cohérence et il faut en effet se méfier d'un « **excès de cohérence** » : des réponses similaires et cohérentes, obtenues de manière répétée auprès de nombreux informateurs, en un mot des réponses fiables, concernant par exemple certaines règles d'accès au foncier ou d'héritage, peuvent contredire des pratiques à la fois décalées et très hétérogènes (c'est de fait plus la règle que l'exception). Ceci ne signifie pas que ces réponses ne sont pas fiables, mais que leur validité va dépendre des hypothèses méthodologiques et interprétatives choisies. En d'autres termes, les réponses répétées obtenues sur le thème de l'héritage par exemple ne sont pas « fausses » en elles-mêmes, mais reflètent un aspect de la réalité, la théorie locale de l'héritage ; elles ne disent rien quant aux pratiques sociales dans ce domaine, et c'est justement l'écart entre les deux qui est le plus porteur de sens.

La **représentativité** dont il s'agit ici ne résulte pas de formes de généralisation statistique ou prédictive. Elle est **qualitative et inductive**, visant à **expliquer et « abstraire » des mécanismes et des processus**. Ici, un écueil à éviter est celui, malheureusement très fréquent, de la généralisation empirique abusive, qui fait par exemple qu'un chercheur ayant travaillé chez les Sénoufo de Côte d'Ivoire proposera un modèle de la propriété lignagère en Afrique... Le contrôle des généralisations renvoie à des hypothèses explicites, et donc à la construction prudente d'inférences analytiques (Mitchell 1983 ; cf. aussi la notion de *grounded theory* développée par les sociologues Glaser & Strauss 1967). Ici se pose la question de la comparaison, de son domaine de validité. Il vaut mieux privilégier des **comparaisons de proximité ou à « moyenne portée »**, construites autour de questions de recherches ciblées ; on pourra ainsi tenter de comparer les trajectoires de la chefferie dans les arènes politiques et foncières au Bénin et au Burkina Faso dans la mesure où un certain nombre de paramètres leur sont communs et que la comparaison peut donc avoir un sens (mais il aura fallu auparavant faire un premier travail comparatif de fond dans chacun des deux pays...).

Des sources et des techniques d'enquête diverses

Observer, participer, questionner, compter, mesurer, lire : au delà d'une rhétorique méthodologique souvent trop allusive – « dans le cadre de cette enquête, nous avons recouru à l'observation participante et aux entretiens semi-structurés »... –, **quelle est la part et la pertinence de chacune de ces sources et techniques ?** Que peut-on empiriquement observer, approcher par l'interview ou par

les sources indirectes ? Parler d'approches centrées sur les processus relève-t-il de la méthode d'enquête et de l'observation empirique, ou bien ne s'agit-il pas plutôt d'un usage métaphorique de l'expression et d'une reconstruction *a posteriori* (dont il faut expliciter les bases empiriques...) ? Les notions de « négociation » et de « conflit latent » sont elles aussi questionnables dans les mêmes termes.

L'observation participante

Première « technique », l'observation : **que peut-on observer en matière de foncier, *a fortiori* sur le mode de l'observation participante ?** On peut ici penser à un moment dans un conflit, mettant à jour une violence jusque là latente ; à la réunion d'un comité de gestion des ressources naturelles, permettant d'observer qui est là et qui ne l'est pas, et qui, parmi les présents, prend la parole, de quelle manière, avec quels types de discours et quels procédés rhétoriques et argumentatifs ; aux tractations entre deux personnes autour d'une transaction foncière, avec là encore, les arguments et les modes de justification utilisés ; à la session d'une cour de justice où se joue en particulier la mise en forme d'un cas selon des règles juridiques et rhétoriques spécifiques... Il faut dans tous les cas se souvenir que **l'observation participante est bien plus une stratégie de recherche qu'une méthode unifiée**, (cf. Davis 1999 : 67 *et sq.*) : lorsque l'on est inséré dans une situation sociale comme observateur et participant, on va certes observer des actions, des attitudes, écouter des discours, mais aussi recenser, compter, et encore discuter, poser des questions. Ainsi en va-t-il des discussions menées lors d'un transect, de la visite de confins litigieux ou d'une forêt classée, squattée ou non : on peut les voir comme des entretiens en contexte ou des « observations discutantes »...

Un cas particulier à mentionner est peut-être celui où le chercheur participe comme expert : c'est une situation d'observation participante qui peut « ouvrir des portes » et légitimer une présence de manière simple aux yeux des autres interlocuteurs. L'analyse des Plans fonciers ruraux et autres projets de codes fonciers peut être alimentée par de telles opportunités.

L'observation participante est un outil important, qui autorise le chercheur à la fois à s'imprégner des codes culturels et linguistiques, des habitudes et attitudes, manières d'être et de s'exprimer, de tout ce qui « va sans dire », et aussi de produire des premières questions et hypothèses (par exemple lorsqu'il observe qui n'est pas invité à tel comité, et qui s'y exprime au sein des présents). **Toutefois, la plus grande partie du corpus de données sera produite au moyen d'entretiens.**

L'entretien

L'entretien, comme le questionnaire, est une **situation sociale** particulière, artificielle. Le contexte de son déroulement – lieu public (lequel dans ce cas) ou domaine privé, une rencontre qui se fait au champ, au cabaret ou la maison, la présence ou non d'autres personnes – va influencer sur ce qui va s'y dire. Cela signifie que les « réponses » obtenues contiennent toujours, mais en part variable, des **éléments référentiels**, renvoyant au sujet traité, par exemple un récit de vie, la narration d'un conflit foncier ou bien la description des pratiques et normes locales en matière d'héritage, et des **éléments**

contextuels (cf. la notion d'« *indexical meaning* », Briggs 1986), liés à la situation même de l'enquête. Ils résultent entre autre du fait que l'entretien constitue une sorte de « négociation invisible » (Olivier de Sardan 1995) au cours de laquelle sont en jeu aussi bien les attentes mutuelles que la perception que l'on a du rôle de chacun. Un exemple simple et classique de ce mécanisme est constitué par l'anthropologue vu comme agent de développement et bailleur de fonds potentiel, auquel il importe donc de présenter de la « communauté » une image aussi lisse et consensuelle que possible, en réponse aux attentes supposées de « donateurs » réticents à investir dans des villages agités de conflits.

À la présence d'éléments contextuels inhérents à la situation d'entretien répond la précaution méthodologique de bon sens selon laquelle il ne faut pas prendre les réponses obtenues pour « argent comptant ». À côté des formes de vérifications et de croisements externes des données (cf. *infra* la notion de triangulation), la conduite même de l'entretien permet d'aller au delà de cette difficulté. En effet, l'entretien diffère du questionnaire (dans sa forme la plus standardisée) en ce que son déroulement et son contenu ne sont pas prédéfinis. On a bien sûr au départ un certain nombre de questions que l'on se pose, de problèmes issus d'entretiens antérieurs, et aussi une batterie de critères spécifiques à recueillir plus systématiquement. Mais la productivité de l'entretien réside dans la capacité à faire – et à laisser – surgir des idées, hypothèses, champs d'investigation imprévus, qu'il va s'agir de suivre dans l'entretien même et au delà. Cette possibilité est d'autant plus élevée que l'interaction se déroule de la manière aussi détendue et « naturelle » que possible, s'approchant autant que faire se peut de la **conversation**.

Éviter de passer inopinément « du coq à l'âne », ne pas « forcer » lorsque la réponse tant attendue ne vient pas, contourner l'obstacle quitte à y revenir plus tard (mais sous une autre forme), laisser l'interviewé développer son argumentation sans le bombarder de questions à répétition, montrer sa compétence – et donc construire sa crédibilité – pour (tenter de) dissuader les réponses délibérément fantaisistes, traduire et décomposer les questions que l'on se pose – qui tiennent en général plus de la problématique que de la simple question, du type : dites donc mon brave, quel est le système d'héritage par chez vous ? – en questions à poser (c'est-à-dire éviter de poser plusieurs questions en une), toutes ces précautions aident à faire de la situation d'entretien une forme de conversation, forme certes définitivement particulière : il s'agit de ne pas perdre de vue l'objectif premier de production de données.

L'une des attitudes évoquées, permettre à l'interlocuteur de développer sa façon de voir, appelle un commentaire particulier : elle est en effet une condition indispensable pour espérer saisir le point de vue de l'interviewé, mais elle apparaît contradictoire avec la distance critique nécessaire à l'enquête. Olivier de Sardan reprend ici l'expression de « **réalisme symbolique** » (1995 : 86) dans l'entretien :

« La réalité que l'on doit accorder aux propos des informateurs est dans la signification que ceux-ci y mettent. En même temps [...] il ne s'agit pas de confondre les propos de quelqu'un sur une réalité et cette réalité elle-même. [...] Il est sans doute de bonne politique de recherche de tenter de différer dans le temps les deux opérations. Celle de la prise au sérieux imperturbable précédera celle du doute méthodique : elle est même une condition de cette dernière » (id.).

Il en va ainsi de la description de la manière dont on a dévoré l'âme du voisin comme de l'assertion d'un dirigeant d'une agence internationale de développement selon laquelle son organisation œuvre

pour le développement et l'équité, ce sans préjuger de la réalité de chacun des phénomènes décrits ; ou, pour prendre un exemple touchant plus directement à la question foncière, lorsqu'un chef traditionnel explique qu'il a compétence pour arbitrer et régler les conflits dans ce domaine, parce qu'il est le descendant reconnu de la monarchie pré-coloniale qui contrôlait le territoire en question, alors qu'il apparaît que le territoire revendiqué correspond assez exactement au canton colonial et que les affaires foncières étaient toujours réglées à l'échelon lignager sans intervention du roi. Prendre *a priori* au sérieux ces affirmations implique aussi de ne pas y voir systématiquement une seule intention stratégique et instrumentale, au profit d'une compréhension plus large de la manière de penser et de dire d'un informateur.

Au delà de la durée même de l'entretien, les **interviews multiples**, dans des contextes pouvant varier, et l'**inscription de l'enquête dans la durée** sont aussi des moyens d'atteindre cet objectif et d'augmenter la « validité écologique » des données et des interprétations produites.

L'écrit

L'**écrit** occupe une place particulière dans le dispositif d'enquête sur le foncier. Il constitue une source indirecte précieuse, et j'ai déjà souligné l'accès souvent difficile à la **littérature grise**. Les **archives** constituent aussi un réservoir parfois ardu à exploiter (mal ou non classées, dispersées entre communes, sous-préfectures, préfectures, capitales, sans parler des règles bureaucratiques encore en vogue dans les archives coloniales). Les sources écrites forment aussi un matériau de première main dans le domaine, qu'il s'agisse des multiples « **petits papiers** », reçus de transactions et contrats plus ou moins formalisés, des lettres et décisions écrites liées à tel conflit, ou bien des chartes et **conventions locales** visant à réguler l'accès et l'usage de ressources foncières et naturelles. L'intérêt de ces textes tient au langage et aux registres utilisés, outre leur existence même (qui renvoie à la question de savoir si l'écrit est en progression, et si oui, en relation avec quel changement de contexte économique, institutionnel, politique) et leur valeur informative sur une situation donnée :

Il est significatif de voir des intellectuels, autochtones mais résidant en ville, recourir à un discours environnementaliste dans la rédaction de chartes dont l'un des objectifs est de mieux contrôler les migrants, accusés de pratiques culturelles érosives et non écologiques ; la capacité de représentants de la chefferie dite « traditionnelle » à exploiter le registre du développement participatif est également à noter.

La **presse** écrite constitue également un matériau important : les événements et débats liés au foncier qu'elle présente (spéculations foncières urbaines, conflits entre agriculteurs et éleveurs, expropriations liés à des aménagements, débats autour de lois foncières) nous en apprennent aussi sur la manière dont les media influencent le débat public en la matière, en mettant l'accent sur tel ou tel fait, acteur ou manière de rendre compte de situations spécifiques.

Recensions systématiques

Les techniques d'enquêtes présentées ne sont pas uniquement qualitatives et il est des aspects nécessitant l'élaboration de **procédures de recension systématique** (et donc pas simplement

« quantitatives » au sens strict), qui peuvent prendre la forme de recensements, de cartes, de comptages, de diagrammes, de généalogies. La liste n'est pas limitative, elle dépend des questions à résoudre et de l'inventivité du chercheur (Robert Chambers en donne une liste intéressante, 1991 : 523-527). En ce qui concerne l'usage de cartes et de photos (en particulier de photographies aériennes permettant de repérer de grandes évolutions dans l'usage de l'espace), il peut être productif de combiner des sources existant et des données produites en cours d'enquête, et aussi de les confronter avec les points de vue de acteurs locaux (Fairhead & Leach 1996). C'est aussi le cas de diagrammes visant à représenter des informations spatiales (transects, organisation d'un aménagement) ou temporelles (calendrier d'usage d'une ressource), ou bien de généalogies représentant les transferts fonciers réellement pratiqués, souvent en décalage avec les règles d'héritage telles qu'elles sont affirmées localement (voir entre autre Leach 1968, Gregory 1997 : 71-117).

Combiner sources et méthodes : la politique du terrain

La variété des sources et des techniques constitutives de l'enquête entraîne logiquement la question de leur combinaison. Ici, une fois de plus, pas de recette, mais de la méthode. Cet assemblage est affaire de **stratégie de recherche** et de **prises de décisions théoriques et méthodologiques**, à la base de la **politique du terrain** bien décrite par Olivier de Sardan (1995). Il faut privilégier une posture d'évaluation permanente de l'enquête en train de se faire. Tous les paramètres peuvent être l'objet d'ajustements ou de remises en cause. Le contexte peut changer, les résultats amener de nouvelles pistes de recherche, débouchant sur une modification de la problématique et des objectifs, etc. En l'occurrence, le dilemme auquel fait face le chercheur réside dans la tension permanente, le **double bind** entre le nécessaire contrôle sur la situation d'enquête et la flexibilité et l'adaptabilité face à un contexte changeant et à l'émergence de nouvelles pistes et de nouveaux objets.

Combiner les données sans qu'il y ait pour autant de recette à suivre ne signifie pas pour autant que tout se vaut : **l'éclectisme doit être raisonné, basé sur une explicitation des choix effectués** (cf. *supra* sur les questions de validité et de fiabilité). En particulier, il apparaît plus sûr de faire précéder toute procédure quantitative ou l'administration d'un questionnaire par des enquêtes qualitatives : comme le dit Robert Chambers pour les questionnaires, « *late and light* » (1991 : 526). Cette précaution autorise en particulier l'indispensable clarification préalable des concepts et termes locaux, des problèmes et enjeux pertinents, des relations des personnes enquêtées à des interventions extérieures précédentes.

Triangulation et saturation

Le principe de **triangulation** est au centre de la politique du terrain : il faut systématiquement croiser les données, que ce soit au cours d'un entretien (revenir sur une même question par d'autres voies), d'une interview à l'autre, et entre sources différentes (observation, entretien, écrit).

On peut reprendre ici le cas du chef traditionnel dont il a déjà été fait état concernant la question du réalisme symbolique dans l'enquête (cas développé dans Le Meur 2002). Sa

revendication « néocoutumière » sur le domaine foncier se base sur des discours dont on peut montrer le caractère erroné du point de vue territorial et de la politique précoloniale (cf. *supra*). Elle s'inscrit pourtant dans une autre vérité, celle des rapports de force locaux du moment (conflits internes aux lignages contrôlant la terre) et de la situation politique nationale (résurgence de la chefferie au Bénin, encouragée sur le mode clientéliste par certaines fractions politique) qui situe la revendication. Le recours au passé ressortit ici d'une stratégie de légitimation de la part du roi tandis que les « erreurs » factuelles qui émaillent son discours peuvent s'interpréter au travers de l'histoire ambiguë de la chefferie coloniale. C'est cet écheveau de discours et de faits qu'il s'agit de soumettre à un principe de triangulation fonctionnant à plusieurs niveaux.

Croiser les sources et les données constitue également le fondement des enquêtes policières et judiciaires. La différence avec l'enquête anthropologique tient à ce que l'objectif de cette dernière ne réside pas dans la mise à jour de « la vérité » de l'affaire, mais des vérités partielles et signifiantes des acteurs concernés.

Le choix du moment où l'on doit terminer l'enquête obéit donc aussi à une logique un peu différente. Le principe de **saturation** va de fait dépendre à la fois des hypothèses et des objectifs de la recherche, et il est en même temps soumis de manière contingente aux conditions matérielles de celle-ci. La notion de saturation correspond d'une certaine façon au principe d'« ignorance optimale » proposé par Robert Chambers (1991 : 522), qui est une invitation à ne pas chercher l'exhaustivité pour elle-même – idée de toute manière chimérique –, mais à se poser la question de savoir jusqu'où l'approfondissement de l'enquête est nécessaire et productif par rapport aux objectifs de celle-ci. On le voit, réfléchir au principe de saturation constitue un élément de la nécessaire distanciation du chercheur face à son « objet/sujet » de recherche (cf. *infra*).

Il ne faut pas pour autant faire de nécessité vertu et risquer de ne voir que ce que l'on cherchait. Il est donc toujours de bonne politique d'**enquêter « large »** de manière à débusquer les contre-exemples, les acteurs oubliés, les récits inédits, les interprétations marginales, et de prêter attention aux **cas (*a priori*) atypiques**, qui peuvent refléter des tendances émergentes.

Ici se pose la question difficile de la mise en perspective historique : un phénomène peut apparaître comme nouveau parce qu'un autre fait a contribué à le mettre en lumière : ainsi l'impression d'augmentation du recours à l'écrit dans les transactions foncières dans les zones soumises à des opérations de type Plan foncier rural peut aussi bien correspondre une réalité objective que résulter de l'intérêt porté à l'écrit dans ce genre d'intervention (ou plus probablement lier les deux...).

Itération, distance critique et sur-interprétation

Enquêtes collectives, nouvelles études de terrains explorés par soi-même ou par d'autres (*re-studies*), terrains croisés démultiplient les possibilités de triangulation et contribuent à améliorer validité et fiabilité de l'enquête. Celle-ci se base sur un processus d'itération fonctionnant à trois niveaux, sous la forme d'un **va-et-vient (1) entre plusieurs informateurs, (2) entre différentes sources et méthodes, enfin (3) entre données et hypothèses.**

Ce mouvement obéit aussi à un principe de précaution, autour de la tension entre immersion et imprégnation culturelle, garantes d'une meilleure qualité du terrain, et la distance critique nécessaire, constitutive du travail scientifique. Il existe différentes méthodes permettant cette prise de distance (ou **objectivation**), la liste proposée n'étant évidemment pas close :

- la tenue d'un **carnet de terrain** où sont mises sur papier, outre les notes d'entretiens, impressions, intuitions, hypothèses encore en construction ;
- les **discussions avec un assistant de recherche** ou un interprète, à chaud après une interview, ou en fin de journée, pour mettre de l'ordre dans la masse de données et d'idées brassées ;
- le souci permanent de **construction d'interprétations partielles et d'hypothèses nouvelles**, à réinvestir immédiatement dans le terrain ;
- les **sondages rapides dans des localités voisines** de manière à tester certaines idées et vérifier qu'elles ne sont pas trop liées à un contexte très spécifique.

Ce va-et-vient permanent permet de se prémunir contre les risques de la généralisation hâtive et incontrôlée qui constitue une des formes de la **sur-interprétation** répertoriées par Olivier de Sardan (1996 : 41-52) :

- « La réduction à un facteur unique » : « Réduire n facteurs, empiriquement observables et pouvant tous jouer un rôle dans l'« explication » d'une situation sociale locale à un seul d'entre eux » (*id.* : 42). Réduire les conflits fonciers en zone de plantation ivoirienne à une confrontation entre « migrants » et « autochtones » évacue ainsi totalement leur dimension intra-domestique et inter-générationnelle.
- « L'obsession de la cohérence » : « Pour qui a été sans cesse confronté à des savoirs oraux hétérogènes, fluctuant, voire « en miettes », inégalement répartis, diversement structurés, peu systématisés, stratégiquement proférés, politiquement manipulés, les fresques symboliques grandioses ou les tableaux « ethno-scientifiques » bien ordonnés laissent rêveurs, et sceptiques » (*id.* : 43). Dans le cas du foncier, la tendance, trop souvent constatée, vers « un durcissement » de la coutume, exagérant sa cohérence interne, au point d'y voir un « système coutumier », correspond à ce type de dérive. Tout élément « dissonant » (monétarisation d'une transaction, manipulation du discours coutumier) tend alors à être vu comme une nouveauté isolée venant se heurter au « bloc coutumier », alors qu'innovations, ré-interprétations et manipulations discursives sont constitutives de la « logique coutumière » (ce que montrent aussi de nombreuses études historiques sur l'Afrique pré-coloniale ; il faut aussi se rappeler que les lois et cadres juridiques occidentaux sont eux mêmes bien loin de constituer un système...).
- « L'inadéquation significative » : Il s'agit d'erreurs interprétatives résultant de contresens, de lectures orientées ou de « durcissements » de termes locaux dont le chercheur ne perçoit pas toute la signification. En effet la « fidélité aux conceptions locales et à l'univers de sens des autochtones est difficile à restituer pour l'observateur étranger dès lors qu'il ne maîtrise pas les codes locaux » (*id.* : 44-45). Ce cas de figure incite à la prudence quant à la traduction de termes locaux qu'il est facile d'orienter et de durcir abusivement, à l'interprétation des

théories locales et à l'imputation de motivations aux acteurs qui correspondent souvent plutôt à des reconstructions faites par le chercheur.

- « La généralisation abusive » : Le risque est permanent, d'autant plus que l'on se situe dans une logique qui n'est pas celle de la généralisation statistique. À quel point le discours de quelques informateurs est-il représentatif de l'ensemble du village, celui des villageois de toute la région, etc. ? Le seul garde-fou est constitué par la possibilité donnée aux lecteurs de suivre le lien entre généralisation et données empiriques (pour éviter par exemple ce type d'assertion trop souvent lue selon laquelle « les systèmes fonciers africains pré-coloniaux » sont comme ceci ou comme cela...).
- « Le coup du sens caché » : L'interprétation invoque ici une cause non visible, « cachée », explicative de l'ensemble des phénomènes observés, sans que l'on puisse jamais la vérifier ou l'infirmier. Si certaines variantes sont actuellement discréditées (fonctionnalisme, « sens de l'histoire » marxiste), Olivier de Sardan souligne qu'« une variante toujours fort en usage est l'attribution à des ensembles abstraits (agrégats sociaux ou institutions, concepts, construits idéologiques, artefacts scientifiques) de qualités de volition, de décision, d'intentionnalité, proprement humaines » (*id.* : 51). Nous retrouvons ici par exemple les approches systémiques de « la coutume » qui informerait de manière déterministe le comportement des « acteurs » – ce ne sont alors plus que des agents passifs, simples exécutants de la logique du système –, ou bien une tendance à accorder une volonté propre, « individuelle », à un village ou un lignage : « le village cherche à maintenir son unité », « la stratégie du lignage est d'accroître son patrimoine »...

Étude de cas, groupes stratégiques et multilocalisation de l'enquête – Suivre des cas, des personnes, des conflits, des parcelles...

Le recours aux études de cas est souvent revendiqué en sciences sociales sans qu'il y ait une entente explicite sur ce que cette notion recouvre. En anthropologie, l'analyse de cas et de situations sociales occupe une place centrale (en particulier depuis les travaux africanistes de l'École de Manchester, cf. Mitchell 1983). L'étude de cas représente la mise en action du principe d'éclectisme méthodologique raisonné défendu ici. Il s'agit de **combinaison des techniques d'enquête et de recourir à des sources variées dans le cadre d'une séquence diachronique d'événements reliés entre eux**. L'objectif n'est donc pas simplement d'illustrer ou d'exemplifier une thèse mais au contraire, de produire de nouvelles hypothèses par le suivi détaillé de situations sociales, selon une **approche inductive** (inférence analytique).

L'étude de cas comporte de manière intrinsèque une **composante spatiale** (cf. la notion de « multilocalisation » de l'enquête) et une **composante temporelle** : il s'agit de « suivre » des cas, des personnes, des conflits, des parcelles... Outre les techniques déjà mentionnées d'observation, d'entretien, de recours à l'écrit et aux procédés de recension, l'étude de cas peut se combiner à

l'approche biographique (trajectoires d'acteurs clefs dans un conflit par exemple) et à l'analyse en termes de **réseaux sociaux** (cf. entre autres Berry 1985, Breusers 1999). L'approche va être dans tous les cas centrée sur les logiques d'acteur et, au delà, elle peut recourir à la notion de **groupe stratégique** (notion reprise dans une optique micro-sociologique par T. Bierschenk au sociologue allemand H. D. Evers), groupe virtuel d'individus mus par des intérêts convergents par rapport à un enjeu donné. Le fait que ce groupe – dont l'existence, la composition et la délimitation sont en quelque sorte posées comme une hypothèse de recherche – développe une conscience commune de la situation, et *a fortiori*, qu'il se dote d'une forme organisationnelle spécifique, reste à documenter par l'enquête de terrain. Cette approche permet entre autres de **poser de manière ouverte et empirique la question de l'action collective en liaison directe avec les stratégies individuelles**, en particulier relativement à la manière dont se constituent – et se défont – des groupes d'acteurs autour d'un enjeu donné, ainsi que les **formes de coordination** en leur sein et entre groupes – construction d'organisations, transactions marchandes, établissement de règles écrites ou non, formes d'intermédiation et de courtage, mise en valeur de réseaux sociaux ou de relations clientélistes, etc.

Ainsi, dans une zone de colonisation agraire, on peut *a priori* poser comme hypothèse que l'on trouvera deux grands groupes stratégiques, les « autochtones » et les migrants, peut-être un troisième, « l'État ». Les débuts de l'enquête de terrain documenteront les modalités d'arrivée et d'installation des migrants, et les prestations qu'ils auront versées aux autochtones. L'État est sans doute bien loin. En poussant plus avant l'investigation, on s'apercevra que les deux groupes se sont dotés de porte-parole défendant des intérêts spécifiques, liés à leur position d'intermédiaire. En outre, une seconde vague de migration, de provenance différente, ne reconnaît pas le porte-parole du premier groupe, qui revendique une sorte de droit du « premier migrant arrivé ». Le tableau se complique : le leader du premier groupe des migrants tend à se coaliser avec les représentants des autochtones face au second groupe de migrants. En outre, les autochtones sont eux-mêmes divisés, entre ceux poursuivant une logique commerciale de vente des terres (à un nouveau groupe d'acteurs d'origine urbaine) et ceux plus attachés à une logique patrimoniale, qui elle-même est en pleine évolution, avec l'apparition d'une véritable rente foncière payée par les migrants en fonction de la surface cultivée. Entre temps, l'État est intervenu, d'abord par ses services du développement, qui soutiennent l'activité productive des migrants qui a présent cultivent le coton, ensuite par ses services forestiers, qui, en contradiction avec les précédents, cherchent à faire déguerpir des migrants, certes dynamiques, mais installés dans une forêt classée (depuis l'époque coloniale) dont l'irruption d'un projet de gestion des ressources naturelles a rappelé l'existence. Enfin, des intellectuels ressortissants du groupe des « propriétaires fonciers » autochtones, installés à la capitale, prennent part au débat en rédigeant une charte foncière définissant les droits et devoirs des allochtones au moyen d'un discours environnementaliste apte à séduire politiciens et bailleurs.

Cet exemple (non romancé, plutôt simplifié... cf. Le Meur 2002), montre la complexité d'une situation foncière dont l'analyse en termes de groupes stratégiques permet de dépasser une vision simpliste basée sur des dichotomies réductrices de type autochtone-allochtonne ou État-paysans, et de repenser le lien ville-campagne.

L'exploration empirique d'études de cas prend en compte l'ensemble des acteurs impliqués à des **échelles territoriales** et à des **échelons polico-administratifs différents**. Elle permet aussi de discuter la question de la **territorialisation des relations et maîtrises foncières**, au delà des visions extrêmement simplificatrices et européocentristes véhiculées par les approches de type « gestion de terroir ». On peut ainsi suivre les logiques des acteurs dans toute leur complexité, à différents niveaux et mettre en évidence toute une série de discontinuités sociales, politiques, cognitives entre les univers dans lesquels évoluent ces acteurs.

Au moyens d'études de cas étendues, on peut aussi approcher **empiriquement les notions de conflit, de négociation, d'arrangement, de consensus**. Ainsi le terme de négociation est souvent employé de manière plus métaphorique, pour souligner les marges de manœuvres dont les acteurs sociaux disposent à des degrés divers, que descriptive, c'est-à-dire renvoyant à un processus de négociation réelle, observée ou observable. La **place des conflits**, réalité empirique mais aussi révélateur de lignes de tensions et d'oppositions sociales, peut être évaluée sans sur-estimation ni sous-estimation, **comme moment spécifique mais non autonome, inséré dans une chaîne d'événements et de processus sociaux régulant l'accès au foncier**. Ainsi, le conflit ne doit pas être opposé au consensus, les deux pouvant être reliés sur la base du lieu où ils sont produits : un conflit public peut renvoyer à un consensus élaboré dans les coulisses, et inversement, de nombreux consensus résultent d'une mise en scène à usage externe visant à soigneusement gommer toute trace conflictuelle, les différends s'exprimant hors de la scène (Murphy 1990, Briggs 1996).

L'attention portée aux « lieux » de production des arrangements et des compromis et d'expression des désaccords correspond empiriquement à la notion d'arène sociale et politique, espace social de confrontation entre acteurs et groupes stratégiques autour d'un enjeu et des règles qui le définissent. Ces lieux sont multiples et les acteurs les utilisent en fonction de leurs intérêts, de leurs attentes, qui sont modelées par la connaissance qu'ils en ont, pratiques que résume bien la notion de forum-shopping ou shopping institutionnel. Si l'idée « sonne » un peu trop instrumentale, elle a néanmoins le mérite de souligner qu'il n'existe pas de trajectoire unique et prédéfinie du recours en cas de différend foncier, par exemple qui verrait les acteurs monter de l'échelon le plus proche au suivant si le conflit n'est pas résolu, et ainsi de suite selon une voie hiérarchique.

En ce sens on peut voir les **institutions** en compétition pour le contrôle de l'accès aux ressources comme autant d'**arènes de confrontation d'intérêts et de production de normes**, selon une conception proche de celle du champ foncier considéré comme champ social semi-autonome par rapport à d'autres champs de production de normes et d'instances, tel que le définit Sally Falk Moore (1978). Cette perspective permet d'appréhender la question foncière comme enchâssée – « *embedded* » (Polanyi 1957) – dans des relations sociales complexes, en évitant tout fonctionnalisme et toute « fétichisation » de l'objet foncier.

Quelques indicateurs descriptifs

Entre terrain et hypothèses, il est utile de définir un certain nombre d'indicateurs descriptifs aidant à baliser le champ d'investigation et à ordonner le corpus de données empiriques. La liste proposée ici est bien sûr indicative, non développée, et bien loin d'être exhaustive (elle ne peut de

toute manière pas l'être dans la mesure où l'attention portée à certains paramètres surgira de l'enquête elle-même). Le lecteur est aussi invité à se référer à la note méthodologique de Jean-Pierre Chauveau et Philippe Lavigne Delville, dans laquelle sont développés des éléments du corpus de données à réunir en relation avec des questions de recherche centrées sur une approche du foncier et des ressources naturelles en termes d'accès (Ribot & Peluso 2002).

- **Rhétorique et performance** : il faudra repérer les formes du discours en relation avec leurs contextes d'occurrence (lieux, participants, événement), les modes de production des récits, les registres utilisés dans l'expression écrite, les répertoires discursifs et les choix linguistiques. On pense ici en particulier à la production de la « bonne histoire » évoquée par Jean-Pierre Jacob, au sujet de conflits sur les limites de terres entre villages autochtones dans le Gwendégou au Burkina Faso, « récit structuré convaincant qui fait autorité et établit définitivement sa compétence à trancher pour l'espace transvillageois » (Jacob 2001 : 147-148). Ce récit ne constitue toutefois en aucun cas « la vérité » historique : « ... étant donné les défaillances de la mémoire orale, l'inévitable plasticité des récits, la diffusion de versions divergentes sur l'ancienneté relative de tel ou tel village et la disparition d'un grand nombre de communautés (donc de garants pouvant corroborer les prétentions des uns et des autres) et les intérêts contradictoires des acteurs impliqués, la détention par ceux qui doivent trancher, d'un argumentaire soutenu permettant de faire la preuve d'un savoir supérieur [incluant les menaces occultes], donc de forcer et d'imposer sa décision est déterminante. Le régime politico-foncier local est donc produit en grande partie par des performances, des pratiques ponctuelles essentiellement rhétoriques dont P. Bourdieu dit que « leur structure temporelle, leur orientation et leur rythme sont constitutifs de leur sens » (1972 : 221-222) » (Jacob 2001 : 148)⁴.
- Les **catégories locales (ou émiques)** : elles peuvent être descriptives (typologies) ou analytiques (théories locales, argumentaires de justification) ; elles sont dans tous les cas à croiser avec les contenus concrets des arrangements et leur mise en œuvre, pour mettre à jour les aspects de polysémie, de changements sémantiques parfois masqués par la permanence des termes, et aussi bien sûr les décalages significatifs entre les théories locales et les pratiques locales (Leach 1968). Là encore, la dimension temporelle de l'enquête est centrale pour appréhender des évolutions récentes ou inscrites dans des pas de temps plus longs (en particulier grâce à des « ré-études » telles que celle de Henrietta Moore & Megan Vaughan 1993 sur les traces d'Audrey Richards 1939).
- Parmi les catégories émiques, les **valeurs** et **sentiments** investis dans les disputes foncières (honte, honneur) occupent une place particulière. Il faut les voir comme des ressources cognitives, des ensembles de droits et devoirs, et des normes de comportement. Ils ne constituent pas un arrière-plan ou un « environnement culturel » des disputes foncières, mais un élément intrinsèque à celles-ci, constitutif du pluralisme normatif et institutionnel souvent évoqué (Van Dong 1993, Lund 1999).

⁴Voir aussi Carola Lentz, que Jacob cite en note du même passage : les bonnes histoires doivent être interprétées comme liant « des événements historiques hétérogènes et diffus en épisodes facilement mémorisables et immédiatement compréhensibles pour les auditeurs, synthétisant des processus de longue durée sous la forme d'un événement unique » (Lentz 2001 : 61); voir également Arno 1985b sur les questions de persuasion et d'imposition dans le discours politique.

- **Les fonctions et usages du passé** : (1) le passé est « incorporé » au présent comme **héritage institutionnel**, constat faisant écho à l'observation souvent faite de l'« empilement » historique des instances dans les arènes politiques locales (qui signifie que les nouvelles instances issues de réformes politiques ne viennent en général pas se substituer mais s'ajouter aux instances déjà en place, dans le cadre d'un processus de transformation mutuelle ; cf. Le Meur 1998) ; le passé constitue aussi une **ressource cognitive** – mettre de l'ordre dans un paysage institutionnel complexe, le rendre « pensable » (voir ci-dessus les « bonnes histoires ») – et **politique** : on peut citer à titre d'exemple, la (prétention à la) légitimation de la chefferie par sa connaissance – affichée et/ou supposée – des limites, territoires, zones d'influence et éventuellement ses compétences rituelles et magico-religieuses.
- **Les usages de l'argent** : les phénomènes de marchandisation des transactions foncières, l'émergence d'un marché « incomplet », « imparfait » de la terre, la transformation de tributs symboliques en rentes foncières, toutes ces tendances largement observées renvoient entre autres à une surmonétarisation des relations sociales en Afrique, c'est-à-dire une tendance à la monétarisation des formes quotidiennes de la sociabilité (Olivier de Sardan 1999 : 45-46), dans un contexte de rareté du numéraire. Il est important, au delà des évolutions quantitatives de ces tendances, de se poser la question de la signification des usages de l'argent et de la marchandisation des transactions, en particulier en recensant les appréciations et évaluations émises par les acteurs sociaux eux-mêmes, et les pratiques discursives accompagnant ces relations, pratiques qui peuvent « viser » à masquer, euphémiser ou au contraire à souligner la place de l'argent dans les rapports fonciers (Zongo & Mathieu 2000). Les **phénomènes de corruption** et les modalités de leur enchâssement dans des registres culturels spécifiques doivent recevoir une attention particulière, dans une perspective de politique publique, mais aussi comme révélateur des significations et usages de l'argent dans le cadre de relations foncières qui sont entre autres des relations à l'État et à des patrons économiques et politiques (cf. Blundo & Olivier de Sardan 2001 ; voir Ribot 1998 pour la filière charbon de bois au Sénégal).
- **Les formes d'intermédiation et de courtage** : autour de la monopolisation de quels types de ressources (économiques, politiques, cognitives, informationnelles) les fonctions de courtage s'établissent-elles ? Quelles sont les trajectoires et caractéristiques sociales des acteurs assumant ces fonctions ? Le courtier est en même temps une figure évoluant dans des univers différents, entre lesquels il doit établir un pont permettant à certaines ressources de circuler sans pour autant que le contact puisse se faire de manière permanente et sans son entremise. La fonction de courtage apparaît dans des contextes sociaux variés : dans les transactions foncières monétarisées, dans l'accès aux services de l'État ou d'autres institutions d'arbitrage (Perry 1977, Lund 1999, Blundo & Olivier de Sardan 2001), dans la négociation de l'accès à la terre (cas des « porte-parole » des migrants et des formes de tutorat, plutôt individualisées – relation dyadique – ou collectives, liant des « communautés », selon les cas ; Chauveau 1997b, Jacob 2001, Le Meur 2002).
- **Les lieux de l'interaction** constituent un paramètre important de l'analyse de la signification d'interactions foncières, qu'il s'agisse de dispute, de négociation ou d'intermédiation. On peut faire l'hypothèse que le sens – et le résultat – de négociations pourra dépendre de ce qu'elles

se passent en public – sachant que les conceptions locales du « public » et de qui est admis sur la « scène publique » varient grandement – ou dans des lieux privés, ou encore dans des espaces « intermédiaires », difficiles à ranger de manière systématique dans l'une des deux catégories (la concession du chef ou le bureau d'un groupement cotonnier).

Éthique du terrain

La mise à jour de pratiques informelles, illégales, décalées par rapport aux normes légales et étatiques ne va pas sans poser des problèmes de déontologie. Les solutions sont bien sûr pragmatiques, du côté de la contextualisation des données produites, évitant toute stigmatisation et jugement de valeur, et aussi du recours aux procédures de protection des informateurs et acteurs mentionnés, si cela apparaît nécessaire. Ces questions sont d'autant plus importantes lorsque le chercheur se fait expert ou conseiller auprès de décideurs qui évoluent dans un monde où la définition est celle du normatif.

Ces aspects éthiques sont en même temps des difficultés objectives de la pratique de recherche, pensables en termes de politique du terrain. Sans prétendre donner des réponses *a priori*, il faut tout de même souligner les possibles effets sociaux de la mise à plat et de l'explicitation de situations sensibles ou potentiellement conflictuelles, et aussi d'arrangements fonctionnant sur le mode du non-dit et de l'ambiguïté normative. Par ailleurs, enquêter sur des pratiques à limite de la légalité – voire franchement illégales – permet de réfléchir aux frontières de ces catégories, et aussi de croiser cet axe légalité/illégalité avec celui de la légitimité/illégitimité des actions (et de ceux qui en sont les auteurs) : les deux ne se superposent pas et leurs relations varient en fonction des acteurs. Enfin, la question de présentation de soi est à la fois éthique – ne pas susciter d'attentes en jouant trop des ambiguïtés de la catégorie « chercheur » dans les classifications locales – et scientifique, concernant les questions de réflexivité et d'attribution mutuelle et changeante de rôles entre enquêteurs et enquêtés.

Bibliographie sélective

Les textes autour desquels s'est principalement structurée cette note sont les suivants (pour alléger la lecture, ils n'ont pas été systématiquement cités dans le corps du texte)

- Davies, Charlotte Aull 1999 – *Reflexive Ethnography. A Guide to Researching Selves and Others*. London: Routledge.
- Le Meur, Pierre-Yves 2002 – « Trajectories of the politicisation of land issues. Case studies from Benin ». In : Juul, K. & C. Lund (eds.) *Negotiating Property in Africa*, Portsmouth, Heinemann (sous presse).
- Lentz, Carola 1989 – "Feldforschung als Interaktionsprozess. Erfahrungen in indianischen Dörfern in Ecuador". *Sociologus* 39 : 123-151.
- Lentz, Carola 1992 – "Quantitative und qualitative Erhebungsverfahren im Fremdkulturellen Kontext. Kritische Anmerkungen aus ethnologischer Sicht". In: Reichert, C. et al. (Hg.) *Empirische Sozialforschung über Entwicklungsländer. Methodenprobleme und Praxisbezug*, Saarbrücken, Breitenbach : 317-339.
- Mitchell, John Clyde 1983 – « Case and Situation Analysis ». *Sociological Review* 31 (2) : 187-211.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre 1995 – « La politique du terrain ». *Enquête* 1 : 71-112.

D'autres articles et ouvrages ont été également utilisés concernant des points particuliers :

- Appadurai, Arjun 1981 – « The Past is a Scarce Resource ». *Man* (N.S.) 16 : 201-219.
- Arno, Andrew 1985° – « Structural Communication and Control Communication: An Interactionist Perspective on Legal and Customary Procedures for Conflict Management ». *American Anthropologist* 87 (1) :40-55.
- Arno, Andrew 1985b – « Impressive Speeches and Persuasive Talk: Traditional Patterns of Political Communication in Fiji's Lau Group from the Perspective of Pacific Ideal Types ». *Oceania* 56: 124-137.
- Berry, Sara 1985 – *Fathers Work for Their Sons. Accumulation, Mobility, and class Formation in an Extended Yorùbá Community*. Berkeley & Los Angeles : University of California Press.
- Berry, Sara 1989 – « Social Institutions and Access to resources ». *Africa* 59 (1) : 41-55.
- Berry, Sara 1993a – "Understanding Agricultural Policy in Africa: The Contributions of Robert Bates". *World Development* 21 (6): 1055-1062.
- Berry, Sara 1993b – *No Condition is Permanent. The Social Dynamics of Agrarian Change in Sub-Saharan Africa*. Madison : The University Press of Wisconsin.
- Blundo, Giorgio & Jean-Pierre Olivier de Sardan (dir.) 2001 – « La corruption au quotidien ». Cahier thématique, *Politique Africaine* 83 : 5-114.
- Bourdieu, Pierre 1972 – *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Genève : Droz.
- Brenneis, Donald & Fred Myers (eds.) 1984 – *Dangerous Words: Language and Politics in the Pacific*. New York: New York University Press.
- Breusers, Mark 1999 – *On the Move. Mobility, Land Use and Livelihood Practices on the Central Plateau in Burkina Faso*. Münster-Hamburg-London : APAD-Lit Verlag.
- Briggs, Charles 1986 – *Learning How to Ask. A Socio-linguistic Appraisal of the Role of the Interview in Social Science Research*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Briggs, Charles 1996 – « Introduction ». In : Briggs, C. (ed.) *Disorderly Discourse. Narrative, Conflict, and Inequality*, New York & Oxford, Oxford University Press : 3-40.

- Chambers, Robert 1991 – « Shortcuts and Participatory Methods for Gaining Social Information for Projects ». In: Cernea, Michael (ed.) *Putting People First. Sociological Variables in Rural Development*, New York, Oxford University Press : 515-537.
- Chauveau, Jean-Pierre 1997a – « Des "stratégies des agriculteurs africains" au "raisonnement stratégique". Histoire, usages et remise en question d'un concept pluri-disciplinaire ». In: Blanc-Pamard, Chantal & J. Boutrais (dir.) *Thèmes et variations. Nouvelles recherches rurales au Sud*, Paris, Orstom : 179-217.
- Chauveau, Jean-Pierre 1997b – « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien ». In: Contamin, B. & H. Memel Foté (dir.) *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements et recompositions*, Paris, Karthala-Orstom : 325-360.
- Dong, J.K van 1993 – « Legal Insecurity and Land Conflicts in Mgeta, Uluguru Mountains, Tanzania ». *Africa* 2 : 197-218.
- Fairhead, James & Melissa Leach 1996 – *Misreading the African Landscape: Society and Ecology in a Forest-Savanna Mosaic*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Glaser, B. & Anselm Strauss 1967 – *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*. Chicago: Aldine.
- Gregory, C.A. 1997 – *Savage Money. The Anthropology of Commodity and Exchange*. Amsterdam, Harwood Academic Publishers.
- Jacob, Jean-Pierre 2001 – « Systèmes locaux de gestion des ressources naturelles et approches développementalistes : le cas du Gwendégué (centre-ouest Burkina Faso) ». *Autrepart* 19 : 133-153.
- Leach, Edmund 1968 – *Pul Elyia, A Village in Ceylon. A Study of Land Tenure and Kinship*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Lentz, Carola 2001. « Ouessa : débat sur l'histoire du peuplement ». In: Kuba, Richard, Lentz, Carola & Katja Werthmann (dir.) *Les Dagara et leurs voisins : histoire du peuplement et relations interethniques au sud-ouest du Burkina Faso*. Frankfurt am Main, J.W. Goethe Universität, Berichte des Sonderforschungsbereiches 268: 29-62.
- Le Meur, Pierre-Yves 1998 – « Empilements et chevauchements. Pouvoirs et histoire à Ahouannonzoun (Atlantique) ». In: Bierschenk, T. & J.-P. Olivier de Sardan (dir.) *Les pouvoirs au village. Le Bénin rural entre démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala : 195-244.
- Long, Norman 1989 – « Notes on Research Methodology: Mexican Project ». In: Long, Norman (ed.) *Encounters at the Interface. A Perspective on Social Discontinuities in Rural Development*, Wageningen Agricultural University, Wageningse Sociologische Studies 27: 245-256.
- Lund, Christian & Henrik Secher Marcussen (eds.) 1994 – *Access, Control and Management of Natural Resources in Sub-Saharan Africa. Methodological Considerations*. International Development Studies, Roskilde University, Occasional Paper 13.
- Lund, Christian 1999 – « A Question of Honour: Property Disputes and Brokerage in Burkina Faso ». *Africa* 69 (4) : 575-594.
- Marcus, George 1995 – « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-sited Ethnography ». *Annual Review of Anthropology* 24 : 95-117.
- Moore, Henrietta & Megan Vaughan 1993 – *Cutting Down Trees. Gender, Nutrition, and Agricultural Change in the Northern Province of Zambia, 1890-1990*. Portsmouth & London: Heinemann & James Currey.
- Moore, Sally Falk 1978 – *Law as Process*. London: Routledge.
- Moore, Sally Falk 1987 – « Explaining the Present: Theoretical Dilemmas in Processual Ethnography ». *American Ethnologist* 14 (4) : 727-736.
- Murphy, William 1990 – « Creating the Appearance of Consensus in Mende Political Discourse ». *American Anthropologist* 92: 24-41.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre 1995 – *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*. Paris: APAD-Karthala.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre 1996 – « La violence faite aux données. Autour de quelques figures de la sur-interprétation en anthropologie ». *Enquête* 3 : 31-59.

- Olivier de Sardan, Jean-Pierre 1999 – « A Moral Economy of Corruption in Africa ? ». *The Journal of Modern African Studies* 37 (1) : 25-52.
- Perry, J.A.G. 1977 – « Law Codes and Brokerage in a Lesotho Village ». In : Hamnett, I. (ed.) *Social Anthropology and Law*, London & New York, Academic Press : 189-228.
- Peters, Pauline 1993 – "Is 'Rational Choice' the Best Choice for Robert Bates? An Anthropologist Reading of Bates's Work". *World Development* 21 (6): 1063-1076.
- Polanyi, Karl 1957 – "The Economy as Instituted Process". In: Polanyi, K., C.M. Arensberg & H.W. Pearson (eds.) *Trade and Markets in the Early Empire*, Glencoe, The Free Press: 243-270.
- Ribot, Jesse 1998 – « Theorizing Access: Forest Profits along Senegal's Charcoal Commodity Chain ». *Development and Change* 29 (2) : 307-341.
- Ribot, Jesse & Nancy Peluso à paraître – « A Theory of Access ». *Rural Sociology*.
- Richards, Audrey 1995/1939 – *Land, Labour, and Diet in Northern Rhodesia. An Economic Study of the Bemba Tribe*. Münster-Hamburg: Lit Verlag & International African Institute.
- Sanjek, Richard 1990 – « The Ethnographic Present ». *Man* (N.S.) 26 : 609-628.
- Thévenot, Laurent 1995 – « Rationalité ou normes sociales : une opposition dépassée ? ». In : Gérard-Varet, Louis-André & Jean-Claude Passeron. (eds.) *Le modèle et l'enquête. Les usages du principe de rationalité dans les sciences sociales*, Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales : 149-189.
- Vansina, Jan 1985 – *Oral Tradition as History*. London: James Currey.
- Zongo, Mahmadou & Paul Mathieu 2000 – « Transactions foncières marchandes dans l'ouest du Burkina Faso : vulnérabilité, conflits, sécurisation, insécurisation ». *Bulletin de l'APAD* 19 : 21-32.

Documents de travail de l'Unité de Recherche 095

1 - Efficience et équité des droits fonciers délégués : éclairages économiques - J. Ph. COLIN, juin 2001

2 - Les étrangers et la terre en Côte d'Ivoire à l'époque coloniale - V. BONNECASE, août 2001

3 - La tradition du pluralisme institutionnel dans les conflits fonciers entre autochtones. Le cas du Gwendégué (centre-ouest Burkina Faso) - J.P. JACOB, avril 2002 (en co-édition avec le GRET).

4 - Approche qualitative de la question foncière. Note méthodologique - P.-Y. LE MEUR, mai 2002.

En préparation :

Réforme de la législation agraire et programme de certification des droits fonciers au Mexique - E. BOUQUET et J.-Ph. COLIN

Une lecture sociologique de la nouvelle loi sur le domaine foncier rural. Formalisation des "droits coutumiers" et contexte socio-politique en milieu rural ivoirien - J.-P. CHAUVEAU

Mise en perspective historique et sociologique de la loi ivoirienne de 1998 sur le domaine foncier rural au regard de la durabilité de l'agriculture de plantation villageoise - J.-P. CHAUVEAU

Etude des groupements immigrés burkinabé dans la région de Oume (Côte d'Ivoire). Organisation en migration, rapports fonciers avec les groupes autochtones et les pouvoirs publics locaux - M. ZONGO

UR 095 RÉFO

REGULATIONS FONCIERES, POLITIQUES PUBLIQUES ET LOGIQUES DES ACTEURS

Objectif général

Dans le contexte contemporain de marchandisation, de mondialisation, de mobilité des populations et de compétition accrue sur la terre et les ressources naturelles, l'objectif général du programme est de rendre compte du *processus de constitution et de régulation du foncier comme enjeu stratégique de confrontation, de négociation, de coordination et d'action collective* entre des acteurs, individuels ou collectifs, aux normes et aux intérêts divergents.

Problématique et objectifs spécifiques

Le programme mobilise *une approche de la régulation foncière focalisée sur le binôme acteurs/institutions et sa dynamique*, mise en œuvre conjointement par des économistes, des anthropologues, des géographes et des démographes.

- *L'objectif scientifique du programme* repose sur des questions de recherche empiriques dérivées de l'hypothèse générale que les acteurs produisent et utilisent une gamme variée d'arrangements institutionnels pour accéder aux ressources essentielles engagées autour de l'enjeu foncier (ressources économiques et environnementales, mais aussi ressources politiques, identitaires et symboliques) et pour les contrôler. Du point de vue des stratégies d'acteurs, la régulation foncière est le résultat changeant, non équilibré, de la confrontation/négociation /coordination d'acteurs ou groupes d'acteurs aux normes et aux intérêts divergents. Du point de vue des institutions, la régulation foncière est le résultat d'une dynamique "d'empilement/recomposition" des règles, conventions, normes et organisations (officielles ou non) relevant de trajectoires historiques particulières. Cette hypothèse intègre en particulier la prise en compte des effets des politiques et des interventions publiques dans le champ foncier et, réciproquement, des processus de médiation, d'appropriation, de contournement ou de détournement des politiques publiques par les différents acteurs impliqués dans les arènes foncières locales.
- *L'objectif d'implication du programme dans les questions de développement* vise à éclairer les implications d'une telle dynamique de changement institutionnel pour les politiques publiques nationales et pour les politiques internationales d'aide au développement, en liaison avec le contexte global du développement contemporain.

Méthode et moyens

- *Le programme mobilise et souhaite combiner des outils théoriques divers mais bien identifiés* : l'économie institutionnelle, l'anthropologie interactionniste du changement social et de l'intervention publique, l'analyse des systèmes de production et d'activités, et la démographie économique de la mobilité et de la transformation du cycle familial et intergénérationnel. L'intégration de ces outils est facilitée par un *style de recherche* particulier orienté vers l'exploration d'un problème empirique et l'élaboration de modèles interprétatifs issus du terrain et non vers la production de théories formelles, ainsi que par une *stratégie de recherche* qui privilégie la connaissance "par le bas" des logiques d'acteurs en interaction entre eux et avec leur contexte institutionnel et structurel.
- *Le programme met en œuvre une démarche comparative raisonnée sur trois chantiers* : Mexique, Côte d'Ivoire, Burkina Faso. Le choix porte sur des trajectoires et des contextes nationaux forts différents, mais en nombre limité, caractérisés chacun par des traits significatifs vis-à-vis du contexte contemporain de développement, et confrontés à une situation comparable : celle d'être fortement ancrés sur la question foncière et concernés par des politiques qui visent à "normaliser" les droits et les pratiques foncières sur le mode du régime de régulation fondé sur des titres de propriété privée. La comparaison est centrée sur la sphère des exploitations ne disposant pas d'un droit formel de propriété privée (soit environ 50 % des superficies agricoles au Mexique, et l'essentiel des terres en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso).
- *Le programme privilégie trois axes thématiques majeurs*, souvent dissociés dans la littérature, correspondant chacun à un ensemble de questions de recherche empiriques qui envisagent la problématique générale sous des angles spécifiques mais interdépendants :
 - *l'angle des institutions agraires* : description et analyse des droits, des conventions, des arrangements institutionnels et des dispositifs locaux de régulation foncière et de leurs dynamiques ;
 - *l'angle des systèmes d'activités* : description et analyse des relations entre les institutions agraires, les systèmes productifs et les systèmes d'activités ;
 - *l'angle des pouvoirs locaux* : description et analyse de la place de l'action publique et des stratégies d'acteurs dans les arènes socio-politiques locales.

Principaux partenaires

- *En France* : participation à l'UMR MOISA (Marchés, Organisations, Institutions et Stratégies d'Acteurs : ENSA.M., CHEAM-IAM, INRA, CIRAD, IRD) à Montpellier ; convention de collaboration avec la formation doctorale de l'Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales de Marseille ; collaboration avec le GRET et diverses universités.
- *En Europe* : collaboration forte avec l'Institut d'Etudes du Développement (Université catholique de Louvain-la-Neuve), l'International Institute for Environment and Development (London-Edinburgh), l'Institut Universitaire d'Études de Développement (Genève).
- *Partenariat au Sud* : L'UR privilégie le partenariat avec des jeunes équipes, déjà constituées (association de partenariat avec le Centre de Recherches et d'Études Supérieures en Anthropologie Sociale - CIESAS - au Mexique) ou en voie de constitution en Côte d'Ivoire (Laboratoire d'Études Foncières en partenariat avec l'Université d'Abidjan-Cocody et l'Institut d'Ethno-Sociologie) et au Burkina Faso.
- La participation de l'UR au *projet européen INCO-DEV CLAIMS* (Changes in Land Access, Institutions and Markets in West Africa) renforce le réseau de partenariat européen (IIED Londres, IED Louvain, GRET Paris) et africain (UERD Burkina Faso, GIDIS Côte d'Ivoire, LARES Bénin, CUMBU Mali).